

Lundi 17 juin 2019

SESSION DU 17 JUIN 2019 CONSACRÉE AU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2019

Le budget supplémentaire a été voté ce jour par 29 des 30 élus de l'Assemblée départementale.

La première caractéristique de ce projet de budget supplémentaire (BS) consiste en la reprise des résultats constatés au compte administratif 2018 qui se traduisent au final par un solde positif de : 5 636 676,44 €.

Ce projet de Budget supplémentaire enregistre des recettes nouvelles à hauteur de 2,94 M€ (dont 2 M€ de recettes complémentaires liées à la Taxe sur les Contrats d'Assurance (TSCA)). Il prévoit également des dépenses nouvelles à hauteur de 2,59 M€ (hors remboursement anticipé d'emprunt), dont 1,68 M€ pour l'investissement et 0,91 M€ pour le fonctionnement (hors charges d'intérêts).

Les montants enregistrés en dépenses de ce projet de budget supplémentaire intègrent donc un remboursement anticipé d'emprunt à hauteur de 5 783 545,60 €.

Au final, **ce projet de budget supplémentaire s'équilibre au moyen d'une réduction d'emprunt de 80 000 €.** Le projet de budget supplémentaire 2019 consolidé s'équilibre en dépenses et en recettes à : **33 206 293,88 €** qui se déclinent de la façon suivante :

Montants en euros

Budget principal 29 846 789,60

Budget annexe "Laboratoire Départemental d'Analyses" 18 163,99

Budget annexe "Service de la Qualité de l'Eau" 85 526,70

Budget annexe "Fonds Solidarité Logement" 263 293,58

Budget annexe "Parc Routier" 2 778 346,91

Budget annexe "Aérodrome du Breuil" 214 173,10

Hors reprise du résultat consolidé 2018 (+ 5 636 676,44 €), le projet de budget supplémentaire s'établit en fait à 8 498 149,58 € en dépenses et 2 861 473,14 € en recettes.

Classiquement, ce budget supplémentaire intègre la reprise des résultats de l'exercice 2018 ainsi que des premiers ajustements sur les crédits votés et recettes anticipées à l'occasion du vote du budget primitif 2019 :

CONTACT PRESSE

Claire GRESSIEUX – Attachée de presse – claire.gressieux@departement41.fr – 06 80 13 75 40
Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

- la reprise consolidée des résultats de l'exercice budgétaire 2018 se traduit par un excédent de 5 636 676,44 €,
- les dépenses nouvelles proposées s'élèvent à 1 109 641,85 € en fonctionnement et 7 388 507,73 € en investissement.

Ces montants intègrent un remboursement anticipé d'emprunt pour un total de 5 783 545,60 €. Ce remboursement est majoritairement financé par l'excédent 2018 reporté,

- parallèlement, les recettes nouvelles s'établissent à 2 641 695,14 € en fonctionnement et 299 778,00 € en investissement,
- l'équilibre consolidé de ce projet de budget supplémentaire est obtenu au moyen de la réduction du volume d'emprunt inscrit de 80 000 €.

Le détail de ce projet de budget se décompose comme suit :

I - LES RESSOURCES

Le projet de budget supplémentaire enregistre 2,64 M€ de recettes nouvelles en fonctionnement et 0,30 M€ de recettes d'investissement.

En fonctionnement :

- Taxe sur les contrats d'assurance (TSCA) : Un titre de recettes de 1,8 M€ concernant cette taxe a été émis tardivement sur 2019 alors qu'il concernait l'exercice 2018 du fait de retard de versement. Une inscription de cette somme est donc proposée pour ce projet de budget supplémentaire ;
- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : Suite à la notification, un ajustement à hauteur de 550 680 € est soumis dans ce projet de BS.
- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) : Un ajustement de 366 666 € est apporté dans ce projet de BS suite à la notification de ce produit.
- Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et IFR : Il est proposé d'ajuster ces deux produits en les diminuant successivement de 87 939 € et 68 628 € conformément aux notifications.
- Le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) : cette recette est ajustée à + 16 307 € suite à la notification.
- Social : + 57 179 €, globalement, au titre de l'enfance-hébergement (+ 70 000 €), du handicap (+ 8 000 €) et du RSA (- 20 821 €).

CONTACT PRESSE

Claire GRESSIEUX – Attachée de presse – claire.gressieux@departement41.fr – 06 80 13 75 40
Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

En investissement :

Les crédits inscrits dans ce projet de BS correspondent principalement :

- à la dotation de soutien à l'investissement des département (DSID) : Une nouvelle dotation a été créée par la loi des Finances pour 2019 en remplacement de la Dotation Globale d'Équipement (DGE). Le montant notifié (798 559 €) de cette nouvelle recette est supérieur au montant inscrit au BP au titre de la DGE (650 000 €). Il est proposé un ajustement de 148 559 ;
- à un ajustement de subvention versée à hauteur des travaux réalisés (55 219 €).

II - LES DEPENSES

Les propositions nouvelles présentées à l'occasion de ce budget supplémentaire se soldent par une inscription complémentaire de 8 498 149,58 €

En investissement :

Les principales modifications budgétaires présentées dans ce projet de BS concernent essentiellement l'inscription de 5,7 M€ sur le capital de la dette pour un remboursement anticipé d'emprunt. Cette opération se traduit par l'utilisation de l'excédent 2018 (5,6 M€), participant ainsi au désendettement du département.

Par ailleurs, des redéploiements de crédits de paiement complémentaires sont proposés et concernent principalement les investissements structurants pour un montant de 1,05 M€ se répartissant comme suit : les routes (+1,7 M€), le Parc routier (+1 M€), les bâtiments (-1,37 M€) et l'Aérodrome du Breuil (-0,28 M€).

Les moyens généraux enregistrent une inscription de 0,59 M€ et porte essentiellement sur des mises en réserves des crédits des budgets annexes (0,56 M€).

En fonctionnement :

Les propositions de crédits complémentaires sont peu significatives (ajustement d'environ 0,3 % par rapport aux crédits votés lors du budget primitif) et concernent principalement les créances irrécouvrables (+230 K€), l'ajustement du prélèvement de fonds de solidarité suite à la notification (150 K€) et l'inscription liée au paiement des indemnités de remboursement anticipé de l'emprunt (113 K€).

CONTACT PRESSE

Claire GRESSIEUX – Attachée de presse – claire.gressieux@departement41.fr – 06 80 13 75 40
Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12

DEPENSES IMPREVUES

Le 15 février 2019 deux virements pour dépenses imprévues ont été nécessaires en fonctionnement pour faire face aux dépenses d'arrondis des déclarations du prélèvement à la source.

- Au budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses, 10,00 €
- Au budget annexe du Service de la qualité de l'eau, 10,00 € ont été virés

REPRISE DE PROVISIONS

Une reprise de provision de 67 269 €, constituée lors du budget supplémentaire 2008 au titre des prêts et des créances des bénéficiaires du Fonds de Solidarité Logement, vous est présentée à ce projet de BS.

MODIFICATIONS DES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU PRÉSIDENT EN MATIÈRE DE LA GESTION DE LA DETTE

Lors de la délibération n° 6 du 2 avril 2015, le Conseil départemental avait autorisé le Président à souscrire des emprunts sur un délai de 20 ans maximum. Aujourd'hui, de plus en plus d'établissements bancaires proposent des offres de prêts à très long terme dont les durées peuvent aller jusqu'à 30 ans. Le Président propose d'actualiser cette délibération et de porter cette durée maximale à 30 ans.

De même, le Conseil départemental l'avait autorisé à prendre toute décision concernant la contraction des lignes de trésorerie dans la limite du plafond annuel de 25 millions d'euros. Au vu des conditions financières et des liquidités présentes sur le marché, il propose de porter ce montant annuel à 30 millions d'euros maximum selon les besoins de la collectivité. Le lancement de souscriptions des lignes de trésorerie et de nouveaux emprunts pourra être effectuée éventuellement en partenariat avec d'autres collectivités ou sur une plateforme dédiée.

Les autres termes des compétences déléguées en matière de la gestion de la dette restent inchangés.

CONTACT PRESSE